



SALTICA FISHING

7 et 8 juin 2025
PORT DE LA TURBALLE

REGLEMENT

- **INSCRIPTION :**

L'engagement d'une équipe à la SALTICA FISHING sera pris en compte à réception :

- De la fiche d'inscription,
- Du chèque de participation ou du virement sur le compte de l'association.

Envoyés à l'adresse ci-jointe : **SALTICA FISHING – LUCAS Patrice – 95 allée des jacinthes – 44600 Saint-Nazaire**

Aucune inscription ne sera prise en compte sur place par l'organisation.

Les inscriptions étant limitées, une liste d'attente sera mise en place par l'organisation.

Une confirmation de la participation sera envoyée par l'organisation par Courriel.

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription.

Une somme égale à 30% de l'inscription peut être retenue en cas d'annulation pour couvrir l'engagement des frais.

En cas d'annulation de la participation d'une équipe dans la dernière semaine avant la manifestation et si l'organisation ne peut remplacer cette équipe, aucun remboursement ne sera effectué (sauf pour raison médicale avec présentation d'une preuve).

- **SECURITE :**

Attention : Pour votre sécurité ainsi que celle des commissaires, une longueur minimale du bateau de 5m00 ainsi qu'une puissance minimale de 50 cv sont requises. Pour ce type de bateau, l'organisation peut limiter la zone suivant la météo par exemple.

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. Chaque participant à la manifestation s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur ;
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation pour la catégorie de son navire ;
- Se conformer aux dispositions du présent règlement ;
- Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participent pas à la compétition.
- Ne pas dégrader les lignes et filets des pêcheurs professionnels.

Chaque participant devra porter un gilet de sauvetage (éliminatoire).

Le skipper doit absolument laisser ses coordonnées téléphoniques à l'organisation.

Le bateau doit être assuré.

Chaque équipe doit être joignable en permanence et pour ce faire doit disposer d'une VHF RADIOMARITIME et d'un téléphone portable.

L'organisateur se réserve le droit d'inspecter les bateaux avant le départ notamment pour vérifier le matériel de sécurité.

- **ORGANISATION :**

Tous les bateaux devront partir du port de la Turballe.

Un émargement aura lieu au départ et à l'arrivée de chaque manche (skippers).

Chaque bateau aura un numéro.

Au moins un membre de chaque équipage devra participer au briefing avant le départ.

C'est l'organisation qui donnera le départ.



1^{ère} manche : horaire de départ : 08h00
horaire de retour : 17h00

2^{ème} manche : horaire de départ : 08h00
horaire de retour : 16h00

Ces horaires peuvent être modifiés par l'organisation suivant la météo ou autre.

Avant chaque début de manche, le skipper de chaque équipe émargera la feuille de départ du port.

Le pointage du retour des bateaux sera réalisé à l'entrée du port par l'organisation elle-même.

À la fin de chaque manche, le skipper viendra émarger la feuille de retour.

L'engagement se fait par équipe de 2 ou 3 pêcheurs maximum, à savoir, un skipper et 2 équipiers.

Ce sont les représentants de l'organisation à bord des bateaux commissaires qui feront le pointage et la mesure des poissons vivants. Un poisson mort ou mal en point fera autant de retrait de points que sa mesure.

Le commissaire remettra un double (ticket) de la mesure (si maille respectée) à l'équipe venue présenter un poisson.

- **PECHE :**

Seules les pêches au lancer de leurres, buldo, les jigs et les cuillères sont autorisées. Sont interdites : la pêche au mouillage, la pêche à l'appât, la pêche à la traîne, la pêche à la mitraille et la pose d'engins dormants. L'amorçage est également interdit.

Un seul "teaser" est permis avant le leurre sur chaque ligne. Les leurres ne doivent pas comporter plus de trois hameçons triples.

La gaffe est interdite, seules les épuisettes et les pinces à poissons sont autorisées.

Chaque pêcheur ne peut avoir qu'une seule canne en action (éliminatoire).

Il est interdit de gêner délibérément un autre équipage. Par gêne délibérée on entend passer trop près des lignes de son voisin, de se positionner sciemment sous le vent de celui-ci, de mettre le cap sur un navire prenant un poisson, etc...

En navigation et en pêche, les participants devront porter une attention particulière aux lignes de pêche des professionnels et respecter les zones réglementées.

- **LES POISSONS PECHES :**

La maille du bar commun est à 42 cm minimum, la maille du bar moucheté est à 36 cm minimum.

Le barème des points se fera comme suit : 1 cm égal 1 point.

Un poisson à 42,5 cm sera pris pour 42 cm. Au-dessus de 42,5 cm il sera pris pour 43 cm.

Les 5 plus long bars par manche et par équipe seront pris en compte pour le classement.

Une fois le poisson mesuré (suivant la réglementation en vigueur), celui-ci sera remis à l'eau vivant par l'organisation.

Aucun poisson ne sera ramené au port (sauf par un bateau de l'organisation qui mettra des poissons dans une piscine, sur le village de LA SAILTICA FISHING).

L'organisation mettra en place un classement particulier pour le plus long poisson pêché.

- **ZONE DE PECHE :**

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisation (voir la carte présentée au briefing).

Les zones interdites doivent être respectées sous peine de disqualification.

Toute équipe sortant de la zone peut être pénalisée voire disqualifiée et exclue de la compétition.

Pour prévenir les "hors zone", les coordonnées "GPS" des points délimitant la zone de pêche seront communiquées par l'organisateur. Il appartient à chaque équipe d'entrer ces points dans leur équipement.

L'organisation pourra décider le contrôle des GPS à l'arrivée des bateaux au port comme en mer.

En cas de suspicion de hors zone, l'organisateur demande au compétiteur concerné de lui montrer les traces de sa navigation qui doivent être conservées en arrivant au port et avant le départ de la manche suivante et ce, jusqu'à la proclamation du classement.

Pour les compétiteurs dont le GPS serait en avarie, en cas de suspicion, la décision de l'organisation est sans appel.

La pêche au plus près des limites de zone étant vivement déconseillée pour Les compétiteurs.

La zone de pêche pourra être modifiée au dernier moment suivant les conditions météo.

Les bateaux ne doivent pas se gêner les uns les autres et rester à distance quand ils sont en pêche.



- **RESULTAT DE LA SALTICA FISHING ET REMISE DES PRIX :**

Le résultat du concours de la SALTICA FISHING sera prononcé par l'organisation, le soir de la 2^{ème} manche.

- **DROIT À L'IMAGE :**

Les participants qui ne veulent pas que leur image soit diffusée par la presse ou l'organisation de La SALTICA FISHING, sont priés de le faire savoir au moment du retrait des documents nécessaires à la compétition.

En l'absence de toute manifestation, leur consentement sera considéré comme acquis.

Les équipes qui mettraient leur bateau au port avant le vendredi et qui resteraient après la clôture de la SALTICA FISHING s'engagent à payer leur dû directement auprès de la capitainerie.

Toutes les équipes et participants à notre manifestation s'engagent à respecter ce règlement.

Pour toute demande d'information sur la manifestation, les participants peuvent envoyer un courriel à :

saltica.fishing@gmail.com

FESTI'MER
Mairie de la Turballe
13 rue de la Fontaine
44420 LA TURBALLE
festimer44@gmail.com